

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
15 DECEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de l'aide
pour la réalisation de
manifestations littéraires
auprès du Centre
National du Livre pour la
7^{ème} édition des Nuits de
la lecture**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2022
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINOUSSÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-
Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire
le 8 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,
Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur
BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame
TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur
VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur
JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS,
Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES,
Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame
GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE,
Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO,
Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur
ROUXEL

Avait donné procuration :

Madame AGUNET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Madame BOGE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20221215-22-G-18p-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

N° DE DOSSIER : 22 G 18p

OBJET : SOLLICITATION DE L'AIDE POUR LA REALISATION DE MANIFESTATIONS LITTERAIRES AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE POUR LA 7EME EDITION DES NUITS DE LA LECTURE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre National du Livre (CNL) a ouvert un dispositif d'aide pour soutenir la réalisation de manifestations littéraires d'envergure et de qualité situées sur le territoire français, centrées sur le livre et la lecture, associant des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires) et s'adressant à un large public (salons, fête du livre, festival etc...).

Les projets éligibles doivent avoir au moins deux ans d'existence, porter sur une manifestation limitée dans le temps (pas de programmations annuelles), bénéficier d'un ancrage territorial issu d'un solide partenariat avec les professionnels locaux et prévoir des interventions d'auteurs à l'occasion de rencontres et débats.

Le montant de l'aide est de 50% maximum du coût du projet. Le montant de la subvention doit être au minimum de 500 €.

Du 19 au 22 janvier 2023, le Centre National du Livre, sur proposition du Ministère de la Culture, organise la 7^{ème} édition des Nuits de la Lecture, sur le thème de la peur.

A Saint-Germain-en-Laye, la Nuit de la Lecture aura lieu le samedi 21 janvier 2023, et s'intitulera « (L)ivres de Nuit ». Comme chaque année, pour cette 7^{ème} édition, la nuit de la lecture commencera dans les médiathèques juste avant le coucher du soleil, à 17h, pour se terminer à 22h, avec des lectures, des spectacles, des ateliers créatifs, de la musique pour célébrer l'amour des livres et de la lecture. Cette Nuit permettra également de célébrer, en lecture, les 150 ans de la naissance de Colette.

Des kits de communication « Nuits de la lecture » et des Chèque Lire seront mis à disposition gratuitement par le CNL. La Ville va en commander et un quizz permettant de gagner les Chèques Lire sera organisé pour les enfants.

Cette manifestation correspondant aux critères du dispositif d'aide du Centre National du Livre, la Ville va solliciter un cofinancement pour son organisation auprès du CNL.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide pour la réalisation de manifestations littéraires auprès du Centre National du Livre pour la 7^{ème} édition des Nuits de la Lecture et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide pour la réalisation de manifestations littéraires auprès du Centre National du Livre pour la 7^{ème} édition des Nuits de la Lecture et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye